

# Mise en garde

## Le nouveau président de l'OGB-L lance un message clair au patronat et au gouvernement

Le 3 février, les ministres analyseront les accords bilatéraux conclus avec les partenaires sociaux.

Pour le syndicat indépendant, les engagements pris ne sont pas négociables.

Evidemment, André Roeltgen est revenu sur les discussions dans le cadre du Conseil économique et social (CES) (lire ci-dessous), qui ont eu lieu la veille (le lundi 26 janvier), pour constater que la Commission européenne ne fait pas preuve d'autocritique. Mais à l'ordre du jour du comité national de l'OGB-L, figurait également la préparation des discussions avec le gouvernement et les partenaires sociaux (syndicats et patronat) sur les accords bilatéraux conclus avec les représentants des salariés (28 novembre 2014) et des chefs d'entreprise (14 janvier 2015).

En ce qui concerne ces deux textes, le nouveau président constate d'abord qu'il ne faut pas «mélanger les torchons et les serviettes». «Nous avons trouvé un compromis avec le gouvernement sur des points qui concernent exclusivement le salariat. D'ailleurs, comme il s'agit d'un compromis dont les termes restent pour nous difficiles à accepter, nous estimons qu'il n'y a pas de contrepartie à exiger. Le texte du 28 novembre n'est pas négociable!»

De plus, Roeltgen précise que l'accord porte uniquement sur le paquet d'avenir et qu'il ne concerne que des mesures prises dans le cadre du budget 2015. Et de rappeler que parmi les points négociés fin novembre 2014, certains restent à concrétiser. Sur ces détails, le syndicat ne compte pas transiger non plus.

Autre son de cloche lorsque le chef de l'OGB-L évoque les accords conclus entre l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL) et le gouvernement. Roeltgen reste pour le moins sceptique en ce qui concerne la promesse d'embaucher 5.000 personnes en trois ans. «Il s'agit d'un sachet rempli d'air chaud. L'accord stipule que 5.000 demandeurs d'emploi "devraient" trouver un travail dans les trois années qui viennent.» Ce conditionnel est une preuve évidente pour

l'OGB-L qu'il ne s'agit en aucun cas d'un engagement de la part du patronat. L'objectif semble d'ailleurs manquer d'ambition puisque, note en substance le président, 5.000 nouvelles embauches n'équivalent qu'à 4,5% des contrats signés par an au Grand-Duché (110.000).

### «Scandalisés»

Le fait que les patrons s'engagent à collaborer plus étroitement avec l'Agence pour le développement de l'emploi (Adem) correspond pour l'OGB-L à une évidence: «Que les employeurs déclarent leurs postes vacants à l'Adem coule de source. Le patronat n'a, par conséquent, pas de contrepartie à exiger.»

En ce qui concerne la formation professionnelle et continue, Roeltgen observe une tendance à sous-traiter ce domaine à l'Adem alors qu'il s'agit d'un devoir pour les entreprises. «Si l'Adem doit prendre en charge les

formations, cela aura des répercussions négatives sur le fonds pour l'emploi et donc, logiquement, aussi sur les personnes physiques qui contribuent à l'alimenter.» Roeltgen plaide pour la création d'un réseau de formation intégrant les entreprises, les différents secteurs et les pouvoirs publics.

Mais ce qui choque le plus, ce sont les affirmations du Premier ministre qui veut réformer le salaire social minimum (SSM). «En s'immisçant dans cette discussion, le gouvernement empiète sur le terrain des négociations qui ont lieu entre syndicats et patrons dans le secteur du nettoyage. Les menaces des entrepreneurs de s'installer au-delà des frontières si la reconnaissance de dix ans de travail dans le nettoyage mène au SSM qualifié ne sont pas fondées puisque le coût du travail n'est pas plus élevé au Luxembourg. Nous sommes scandalisés par la décision unilatérale du gouvernement de vouloir toucher au

SSM.» «Le 3 février, met en garde Roeltgen, notre accord restera inchangé. En revanche, nous constatons qu'il y a matière à discuter sur celui de l'UEL.»

MAURICE MAGAR